

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur Patrick URAS.

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|--------------------|---|-----------------------|
| • Madame MARTINOLI | à | Madame MICHELOTTI |
| • Madame DEFRANCE | à | Monsieur GAILLARD |
| • Madame VIRETTI | à | Madame RICARD |
| • Madame CADVILLE | à | Monsieur VILLEVIEILLE |

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent (28 septembre 2017) :

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

VOTE : unanimité

Décisions prises entre les deux Conseils :

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :

Le Maire en donne lecture.

Le Maire donne un certain nombre d'information

- Centre sportif et culturel : le chantier se déroule conformément aux prévisions. Le planning devrait être respecté. L'inauguration aura lieu le week-end des 15, 16 et 17 décembre. La couleur choisie pour la façade de la salle des fêtes est un gris coordonnée au gris du bardage métallique du gymnase.
- Boulevard de la Paix : le chantier se déroule conformément aux prévisions. Le planning devrait être respecté. La haie de cyprès située le long du cimetière va être supprimée, et sera remplacée par de nouvelles plantations sur le remblai après transformation du profil de la voie.
- Zone d'activité de la Roque d'Anthéron 2 : les travaux d'aménagement du terrain commenceront effectivement au début de l'année 2018.
- Les travaux de la digue de protection de la Durance sont totalement terminés.
- Conformément au projet, nous avons réalisé les travaux d'amélioration des parkings du Cantagail et de la rue Charles Gounod à la Brémone.

Monsieur VILLEVIEILLE demande si nous prévoyons de verser une subvention aux communes sinistrées par les tempêtes tropicales (Saint Barthélémy et Saint Martin).

Le Maire répond que rien n'a été prévu. Cela pourrait faire l'objet d'une délibération ultérieurement.

ORDRE DU JOUR

VIE SOCIALE (action sociale, Affaires Scolaires et Petite Enfance)

1. Approbation d'une convention entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON concernant l'organisation des transports scolaires

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention entre le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON concernant l'organisation des transports scolaires. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

2. Approbation d'une convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON – gestion de proximité du transport scolaire

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Monsieur VILLEVIEILLE demande si au b) il n'y aurait pas une confusion de date (1^{er} janvier 2018 au lieu de 2017).

Le Maire répond qu'il n'y a pas de confusion, il s'agit d'une régularisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON relative à la gestion de proximité du transport scolaire. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)

• Finances

3. Indemnité de conseil allouée au comptable public : Budget de la Commune exercice 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, propose d'attribuer pour l'exercice 2017 une indemnité de conseil au comptable public pour le budget de la commune d'un montant de 1.326,93 €. Précise que la somme est inscrite au budget au chapitre (011) et article (6225) correspondants.

4. Indemnité de conseil allouée au comptable public ; Budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume exercice 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, propose d'attribuer pour l'exercice 2017 une indemnité de conseil au comptable public pour le budget du Village de Vacances du Hameau de la Baume d'un montant de 298,10 €. Précise que la somme est inscrite au budget au chapitre (011) et article (6225) correspondants.

5. Décision modificative N° 1 Budget de la Commune exercice 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), (abstentions par l'opposition car elle n'avait pas voté le budget).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 charges à caractère général	+ 67 321,21	
Chapitre 013 Atténuation de charges		+ 2 900,00
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 44 395,37	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	+ 2 512,12	
Chapitre 66 Charges financières	+ 1 000,00	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	+ 92 627,23	
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		+ 4 426,55
Chapitre 73 Impôts et taxes		+ 66 677,00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations		+ 16 850,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante		+ 22 500,52
Chapitre 76 Produits financiers		+ 67,88
Chapitre 77 Produits exceptionnels		+ 94 433,98
TOTAL	207 855,93	207 855,93

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 44 395,37
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 148 430,41	+ 148 430,41
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- 600,00	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	+ 5 440,00	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	+ 39 555,37	
TOTAL	192 825,78	192 825,78

AUTORISE la décision modificative N° 1 pour le budget de la Commune exercice 2017, telle que présentée ci-dessus.

6. Décision modificative N° 1 Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), (abstentions par l'opposition car elle n'avait pas voté le budget).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses
Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 7 300,00
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 8 000,00
Chapitre 66 Charges financières	+ 700,00
TOTAL	0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	+ 1 740,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	+ 3 103,74
Chapitre 23 Immobilisations en cours	- 4 843,74
TOTAL	0

- Marchés publics

7. Annulation des délibérations relatives au règlement interne de la commande publique

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Monsieur Hannon rappelle qu'en commission il avait été précisé que les délibérations antérieures devenaient caduques du fait des nouveaux textes relatifs à la commande publique. Il s'agissait de les remplacer par de simples procédures internes.

Le Maire confirme ce point.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, annule toutes les délibérations relatives au règlement de la commande publique.

- Urbanisme

8. Demande autorisation de défrichement d'une partie de la parcelle AE 0054

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Monsieur VILLEVIEILLE : Les Rocassiers pourront ils récupérer le bois ? Monsieur COUSTABEAU répond : Il sera sans doute vendu. Cela doit être prévu dans le cadre du marché.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à déposer la demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrale AE 0054 sur la superficie nécessaire. Autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation de défrichement.

9. Vente de la parcelle cadastrée section D 285 appartenant au CCAS

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la mise en vente de l'immeuble cadastré section D 285, par le CCAS, au prix estimé par France Domaine, tous les frais liés à la vente étant supportés par l'acquéreur. Autorise Monsieur le Président du CCAS à signer l'acte de vente pour l'immeuble et tous les actes y afférents.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

10. Avenant n° 1 à la convention d'assistance technique pour l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection contre la Durance sur la commune de LA ROQUE D'ANTHERON avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

Rapporteur : Monsieur COUSTABEAU

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant N° 1 à la convention d'assistance technique pour l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection contre la Durance sur la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), tel que présenté. Dit que les autres dispositions de la convention non objet du présent avenant demeurent applicables. Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant N° 1.

Dit que la mission d'assistance portera désormais sur les ouvrages suivants :

- Les mêmes ouvrages (convention du 2 Décembre 2013)
- Dignes des Launes (ouvrage supplémentaire)

11. Dénomination du Complexe Sportif et Culturel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Il faut cependant remplacer « Complexe » par « Centre »

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la dénomination : Centre Sportif et Culturel « Marcel Pagnol ».

L'ordre du jour est épuisé à 20h13

Monsieur VILLEVIEILLE : dans la forme, il faut demander au Conseil Municipal s'il est d'accord pour étudier des questions complémentaires.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 Octobre 2017



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS
Jean-Pierre SERRUS